BULLETIN MUNICIPAL

2022

SAINT LEGER MAGNAZEIX

IPNS, ne pas jeter sur la voie publique

SOMMAIRE

Vie communale

Le mot du maire.....2

Fêtes de fin d'année.....3-4

Ateliers méridiens.....5

Ambroisie.....6

Points travaux.....7

Etat civil.....8

Vie pratique

Infos Mairie 9

Elections présidentielles.....10

La communication.....11

Annuaire entreprises.....12-13

Vie associative

FNACA.....14

ACCA.....14

Club du 3ème âge 15

Association des St Léger de France.....16

ANF 87.....17

Histoire et patrimoine

Histoire de St léger.....18-20

Infos diverses

Les encombrants.....21

La FNATH 87.....22

ADIL 87.....23

FREDON.....24

Lettre des conseillers départementaux....25-26

Numéros utiles.....27

MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

En ce début d'année, je viens vous présenter mes meilleurs vœux et ceux du Conseil Municipal. La santé, sur laquelle pèse encore la menace pandémique, reste un souhait tout particulier pour 2022. Je voudrais aussi adresser une bienvenue particulière aux cinq enfants nés cette année sur notre commune.

Notre budget communal ne nous permet que peu de projets volumineux. La réfection de la place de la poste est le plus important prévu pour 2022.

Le maintien des services existants, l'entretien des infrastructures, les dépenses incompressibles occupent d'emblée une large part de ce budget. Des réparations ont été nécessaires à la poste et à l'église en 2021.

Les plus grands services rendus aux habitants, paradoxalement, sont les mille interventions de nos employés municipaux. A titre d'exemple, les travaux de rafraîchissement du logement communal au premier étage du bâtiment de la mairie pour l'année écoulée. La réfection de celui du deuxième étage suivra. Nos agents sont appelés en particulier pour les besoins de l'école. L'année 2021 a vu entre autres la construction et la pose d'étagères pour la classe, la re-disposition des porte-manteaux... L'entretien des chemins communaux est un service incontournable et important.

La cantine et l'agence postale communale rendent les services de proximité qui participent à notre qualité de vie. Le secrétariat de mairie avec une large amplitude d'ouverture au public et la compétence de la secrétaire apporte des solutions à bien des situations compliquées dans le dédale des difficultés administratives de tout ordre.

Ainsi va la vie d'une commune rurale. S'y ajoutent les partenariats avec la communauté de communes et l'écoute de tous les problèmes matériels et humains rencontrés au quotidien.

Soyez assurés de ma disponibilité auprès de vous pour répondre au mieux à vos besoins.

Le Maire, Jean-Louis ROUET

Fêtes de fin d'année

Cette année encore, il a fallu s'adapter afin de célébrer les fêtes de fin d'année. Les décorations et illuminations ont débuté mi-décembre et s'étoffent chaque année grâce aux lutins municipaux et aux généreuses donations.
La municipalité a décidé de maintenir le marché de Noël le 22 décembre ; une quinzaine d'exposants, des stands de l'association des parents d'élèves et de l'ACCA animant la soirée. Le Père Noël quant à lui a rendu visite aux enfants et les étrennes aux aînés ont pu être distribuées début janvier.

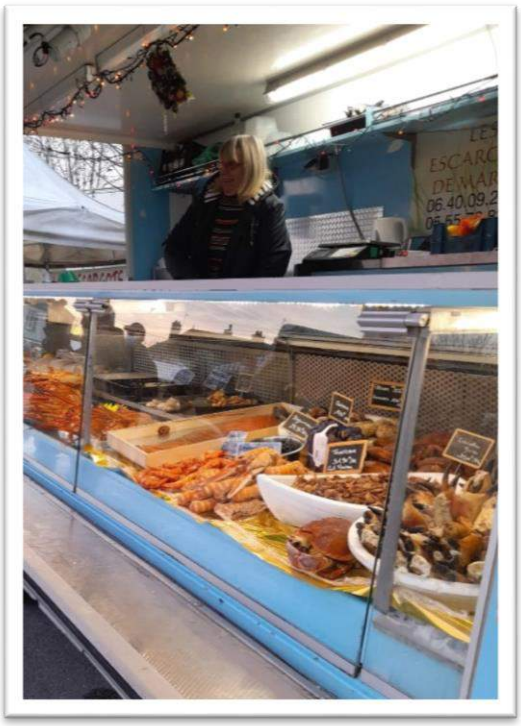

Marché de Noël

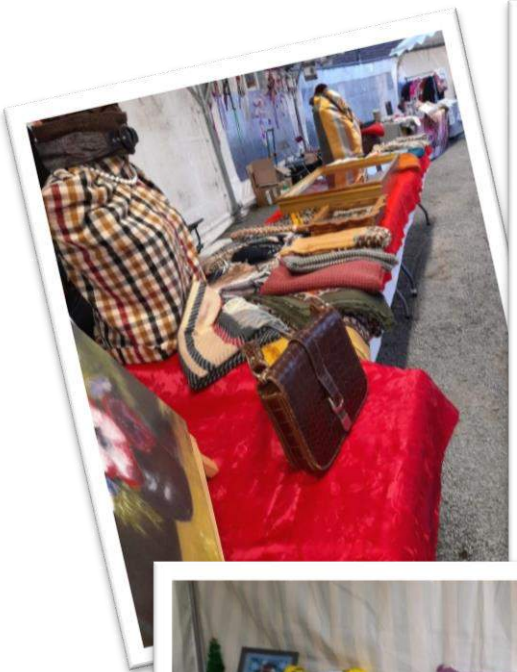

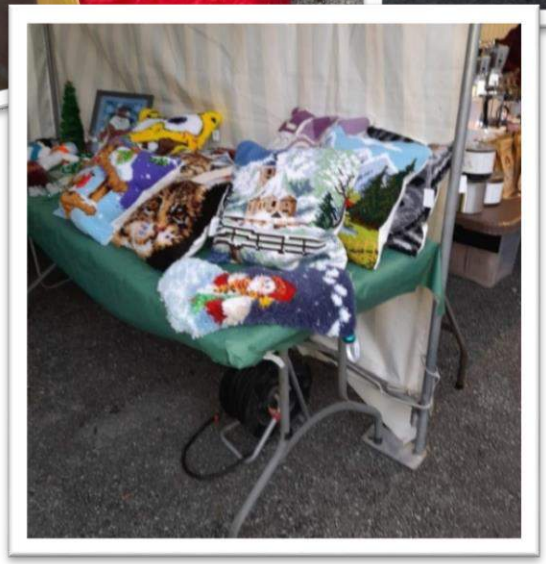

Ateliers méridiens

La Municipalité de Saint Léger Magnazeix a passé avec la communauté de communes du Haut Limousin en Marche une convention de partenariat pour la mise en place d'activités périscolaires au long de l'année scolaire 2021/2022.

Ces ateliers dits ''ateliers méridiens'' sont ouverts aux enfants de moyenne et grande section de maternelle. Ils sont organisés chaque mardi de 12h45 à 13h30 et encadrés par des animateurs ou animatrices du service enfance-jeunesse de la CCHLEM.

Un éveil musical a été dispensé en première période, mais d'autres activités seront proposées, en particulier en concertation avec l'enseignante des enfants.

Le coût forfaitaire pour la commune de ces activités s'élève à 270 euros pour l'année scolaire.

La rose Saint-Léger

C'est Serge Bassy, de St léger les Paray (Saône et Loire), qui en eu l'idée. Au cours de l'été 2017, des contacts sont pris avec les représentants d'une roseraie de l'Isère, et le bureau de l'association décide durant l'hiver 2017-2018 de procéder à un large sondage avant de présenter le projet à l'assemblée générale 2018 de St Léger sous Brienne (Aube).

La plante qui a retenu toute l'attention, issue des variétés Paul Bocuse et Monique Laperrière (créateur-producteur de roses), a les caractéristiques suivantes :

- rosier au feuillage vert foncé résistant aux tâches noires
- rose de couleur rose-orangée avec des pétales dentelés
- bonne adaptation de la fleur en bouquets et en massifs
- parfum de la rose entre 2 et2,5/4, ce qui donne une note de discrétion.

L'Ambroisie à feuille d'armoise

Une plante exotique envahissante et allergisante

L'Ambroisie à feuille d'Armoise, cette plante envahissante et hautement allergisante est originaire d'Amérique du Nord. Chaque année elle gagne du terrain en Haute Vienne et sur le territoire de la commune.

Elle représente un risque pour la santé comme pour les productions agricoles. Elle sort de terre entre fin mars et fin juin et se développe lentement jusqu'en juillet. On la trouve sur les sols dénudés, au bord des routes, dans les terrains vagues ou les chantiers, mais aussi sur les exploitations agricoles comme les champs de maïs, de tournesol ou de sarrasin, mais aussi dans les jardins !

Cette plante de la même famille que le tournesol (Astéracé) se retrouve dans les mélanges de graines à oiseaux et des pieds peuvent se retrouver sous les mangeoires.
C'est une plante très productive en graines, qui émet des pollens allergisants en août et qui peut provoquer rhinites, conjonctivites, trachéites, voire des crises d'asthme ou éruptions cutanées. A l'âge adulte elle peut atteindre 1m20.

Des symptômes allergiques sévères

- Environ 10 grains de pollen/m3 d'air peuvent suffire pour entraîner des symptômes allergiques.
- Une plante émet plusieurs centaines de grains de pollen par jour.
- Des allergies qui interviennent en fin d'été.

Conséquences de l'allergie à l'Ambroisie dans la défense anti-infectieuse :

- ➞Déséquilibre des défenses immunitaires antimicrobiennes/virales
- ➞Moindre résistance en hiver
- ➞Infections itératives
- ➞Aggravation de l'inflammation

Une personne du conseil municipal et un agent technique municipal seront nommés au printemps 2022 afin d'identifier et de lutter contre cette plante.

Stade plantule

Stade végétatif

Stade floral

Point travaux 2021-2022

Subventions du conseil départemental pour les travaux engagés en 2021

Nous remercions le conseil départemental pour les subventions versées cette année pour plusieurs travaux réalisés sur notre commune :

Nature des travaux	Pourcentage subventionné	Montant de la subvention
La pose d'horloge astronomique	50%	3541,15€
Extension du columbarium	40%	1440€
Réparation fuite toiture Eglise	25%	365€

Travaux prévus pour 2022

- ⚠ Rénovation de la place devant l'agence postale communale
- ⚠ Réfection de la chaussée route du Peu
- ⚠ Réfection de la chaussée route entre le Coudert et Foulventour
- ⚠ Réparation du battant d'une des cloches de l'église
- ⚠ Rénovation des toilettes extérieures de l'école

Attention démarchage frauduleux

Bon nombre de citoyens sont victimes de commerciaux et d'entreprises malintentionnés qui les sollicitent afin de réaliser des diagnostics ou d'entreprendre des travaux de rénovation, de transition écologique….

Nous vous rappelons que ces démarcheurs ne sont pas envoyés par la Mairie et nous vous demandons de nous signaler les sociétés qui vous solliciteraient au nom de la Mairie.

Etat civil 2021

Naissances

Baptiste TIEULON - 02/04/2021 - 8 Villaudrand

Nohlan SOUILLAT - 06/06/2021 - 2 avenue du clocher

Keyton FALLAT -14/06/2021- 1 Rue des haras

Benjamin CHARTIER- 01/09/2021- 2 Chez Bellat

Léo CHERRUAULT- 28/12/2021- 4 Les Jourdières

Décès

Mme DAUBY Renée, décédée le 23/01/2021

Mme VAZEUX Nathalie épouse DAUBY, décédée le 16/03/2021

Mme FORT Roselyne, décédée le 27/03/2021

Mme SIBIET Gisèle épouse DESENFANT, décédée le 20/06/2021

M. BIDAUD Claude, décédé le 06/07/2021

Mme PAGNAT Suzanne veuve GUILLEMIN, décédée le 28/08/2021

Mme VALADAS Georgette veuve MADRIAS, décédée le 03/10/2021

M. BERTIN Edmond, décédé le 11/10/2021

M. KIRASTINNICOS Georges, décédé le 18/11/2021

Mariages

Mme OTHABURU Mirentxu et LEGROS Jérôme, célébré le 12/06/2021

Mme SIEGLER Elisabeth et BEISSAT Guy, célébré le 23/12/2021

N'oublions pas les couples qui ont choisi de réaliser un PACS, nous leur souhaitons beaucoup de bonheur et de jolis projets dans leur vie commune.

Infos Mairie

SIGNALEMENT NOUVEAUX HABITANTS

Vous venez de vous installer sur la commune, pensez à venir vous signaler en mairie afin que l'on puisse vous remettre un livret d'accueil avec toutes les informations utiles (ramassage des ordures ménagères, services publics, commerces…) et éventuellement vous accompagner dans vos démarches administratives (changement de carte grise, inscription à l'école, inscription liste électorale…).

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Les inscriptions se font à la mairie du domicile toute l'année.
Pour s'inscrire il faut être âgé de 18 ans et jouir de ses droits civils et politiques.
Pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022, vous avez jusqu'au 04 mars 2022 pour vous inscrire sur les listes électorales.

Pièces à fournir :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture électricité, téléphone…..)
- un justificatif d'identité valide ou périmé de moins de 5 ans (carte nationale d'identité ou passeport)

Mairie

Horaires :
- lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h-12h et 14h30-17h
- mercredi et samedi : 9h-12h

Téléphone : 05.55.68.20.39

Agence postale

Horaires : du lundi au samedi de 9h à 12h

Téléphone : 05.55.68.29.83

Bibliothèque

Horaires :
- mercredi : 14h-17h
- samedi de 9h30 à 12h30

Téléphone : 05.55.76.11.65

Elections présidentielles

Les deux tours des prochaines élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022.

Pour cette élection, les nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales introduites en 2019 vont être appliquées.

La gestion des listes électorales est assurée par les communes (compétence confirmée par la loi de juillet 2016, appliquée en 2019). Les communes doivent informer les usagers pour assurer l'inscription sur les listes électorales de leurs habitants.

Il est obligatoire d'être inscrit sur les listes électorales pour pouvoir voter

CE QUI CHANGE POUR LES ÉLECTIONS DEPUIS 2019 :

– L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Pour les présidentielles 2022, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales **jusqu'au 4 mars 2022** (contrairement à la règle précédente qui imposait l'inscription avant le 31 décembre de l'année précédant le scrutin). La date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

– La possibilité pour le citoyen de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur l'adresse : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE

– L'inscription en ligne généralisée. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site service-public.fr

La communication

Il est important que tous les habitants de St Léger Magnazeix puissent recevoir les informations parvenant de la Mairie. Nous nous efforçons de développer plusieurs modes de communication :

- Le secrétariat de Mairie

- L'Abrégé de St Léger (1 fois par trimestre)

- Le bulletin Municipal (1 fois par an)

- Le site internet de la commune

- Le Facebook de la commune

- Les panneaux d'affichage

Nos panneaux d'affichages sont vétustes et pas toujours faciles d'accès. Une réflexion est en cours afin de proposer des panneaux d'affichage aux éco-points et à des endroits stratégiques de la commune (intersections de plusieurs villages, entrée du bourg…).

Nous pouvons également vous envoyer les informations publiées via vos adresses mail. Pour ceux qui seraient intéressés, veuillez communiquer à la mairie votre adresse mail avec pour objet : Demande communication.

Conscients que ces moyens puissent ne pas répondre aux besoins de tous, nous sommes également ouverts à vos propositions.

Artisans/commerçants

Bar, Epicerie LA BONNE PLANQUE 2 place du 19 mars 1962 05 55 60 75 93	Création jardins, terrassement GREEN Barry Les charrauds de bronzeau
Equarrissage SARL BRETON 1 Les grands Prés 05.55.68.20.42	Paysagiste LEMOVICE PAYSAGE 9 Chemin du camp de césar, Les chiers 06.64.03.09.64
Ferme apicole BRUNIE Pascal Miellerie des Petits Caires 06.07.09.35.88	Vente de matériel agricole, import/export de matériel MATAGRI 87 Les jourdières 06.61.49.19.77
Travaux de bâtiment, entretien parcs et jardins CHISLETT Anthony Les chiers	Travaux du bâtiment, entretien espaces verts ROTHWELL Graham 8 Chez guenier 06.74.11.81.09
Réparation, vente de véhicules et pièces détachées BOUTET Alain 4 Rue des charrons 05.87.77.70.09	Coiffure mixte TENDANCE COIFFURE 8 Avenue du clocher 05.55.68.63.13
Garage, carrosserie, vente/achat de véhicules DELAHAYE Yannick Rue de Schleithal 05.55.68.19.98	Tabac, presse, papeterie, Jeux FDJ Le TRISKELL 10 Avenue du clocher 05.55.47.39.76
Restaurant L'EPANOUI DE ST LEGER 15 Rue des haras 05.55.76.48.53	Produits du sol, alimentation bétail, vin Ets VIGNAUD 6 Rue du Chai 05.55.68.25.14
Assainissement EULOGIO Eric Villagrand 05.55.68.25.07 / 06.61.55.00.46	Travaux de menuiserie bois et pvc VAN LOOCKE Matthias 9 Les charrauds de bronzeau
Artisan peintre intérieur/extérieur FALLAT Jason Rue des haras 06.67.21.23.96	Jardinerie, salon de thé YAXLEY Donald 15 Rue de Schleithal 05.55.68.73.76
Broyage GALATEAU Fabrice 10 La roche 05.55.60.16.64	

L'entreprise Vignaud devient Agri-tech 87
Vente de matériaux et produits agricoles
Poussin Samuel : 06.87.48.44.05
agri-tech87@orange.fr

Hébergements	
BOUTON ROSE 9 Les petits caires 06.04.13.62.01	Meublé de tourisme
LES CHEYROUX 1 Chez jammet Maison Régionale du Tourisme : 05.55.79.72.63	Gîte
L'HERMITAGE 7 Les grandes lignes 05.55.60.66.61	Chambres d'hôtes
LA GRANGE DE BRONZEAU 9 Les charrauds de bronzeau 05.55.47.69.11	Chambres d'hôtes
LE JARDIN 5 Rue des jardins Maison Régionale du Tourisme : 05.55.79.72.63	Gîte

Aide à la personne/Santé	
CHAPUT Céline 2 Le mas mauvis 05.55.60.26.43 / 06.47.63.76.41	Aide à la personne
GAVANIER Françoise 3ter Avenue du clocher 05.55.47.30.38	Infirmière Libérale

Santé animale	
BOULAUD Marielle Villaudrand 06.87.85.78.00	Ostéopathe animalier

Pensez à signaler en mairie votre commerce ou votre entreprise, afin de vous répertorier

Comité FNACA

(Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie-Maroc-Tunisie)

Le comité intercommunal de la FNACA qui comprend les communes de Magnac Laval-Droux-Villfavard-Dompierre les Eglises – Saint Hilaire La Treille et Saint Leger Magnazeix, a commencé l'année 2021 dans le strict respect des règles sanitaires. Le 19 mars, 59ème anniversaire du cessez le feu en Algérie a pu être célébré à Magnac Laval dans des conditions particulières avec très peu d'adhérents. Après le dépôt de gerbes au pied du monument aux morts, une minute de silence a été observée à la mémoire de nos camarades disparus.

Le comité était présent, avec un nombre restreint d'adhérents aux commémorations du 8 mai, 14 juillet et 11 novembre. Ainsi, qu'aux cérémonies du souvenir à la mémoire des résistants morts pour la France le 8 juillet à la croix des martyrs et le 10 août devant les stèles érigées au Beauvert, la Brousse, Le petit confolens et au Mas de chaume à St Ouen Sur Gartempe.

L'assemblée générale du comité s'est déroulée le jeudi 18 novembre à Magnac Laval, dans le respect des règles sanitaires, en présence de 22 adhérents.

Le président, après avoir remercié les membres présents a demandé d'observer une minute de silence à la mémoire de nos cinq camarades décédés en 2021.

Les deux rapports, moral et d'activités, ainsi que le bilan financier ont été adoptés à l'unanimité. Le bureau est reconduit en totalité. La réunion s'est terminée par le pot de l'amitié après la remise des cartes et calendriers.

Si les conditions le permettent lors du premier semestre 2022, une réunion de secteur, comprenant tous les comités du secteur Nord est prévue le samedi 12 février à Magnac Laval.

Les commémorations du 60ème anniversaire du cessez le feu le 19 mars.

Et, si tout va pour le mieux nous pourrions nous retrouver le dimanche 20 mars à Magnac Laval pour participer à un repas convivial et bienvenu.

Restons tous optimistes et solidaires, restons en contact afin de briser cette solitude qui nous ronge tous.

Le comité remercie toutes les personnes qui nous soutiennent en particulier les municipalités pour leurs aides financières et matérielles.

Nous adressons des vœux de bonne santé et l'espoir de jours meilleurs à chacun d'entre vous et à vos familles.

Très bonne année 2022 à vous tous.

Le président, G. Mourgaud

ACCA de Saint Léger Magnazeix

Meilleurs vœux à tous pour cette année 2022.

Tout d'abord on va retenir que l'année 2021 fut compliquée pour notre association car nous n'avons pas pu organiser notre traditionnel repas du 13 juillet. Cependant nous avons tenu une buvette pour le marché de Noël de la commune ce qui nous a permis de gagner un peu d'argent. Malgré ce manque de trésorerie nous n'avons pas fait de concessions ni pour le petit gibier ni pour le grand gibier pour satisfaire tous nos adhérents.

Au point des adhérents justement on a réussi à augmenter une peu, 48 personnes sont membres de l'ACCA pour la saison de chasse 2021/2022.

Au point de vue chasse, au mois de janvier on est à une quarantaine de sangliers de prélevés on ne lâche pas la pression sur les territoires où les animaux sont remisés, pour éviter les dégâts sur les cultures et prairies.

Pour les chevreuils nous avons presque fini notre plan de chasse, il y a une belle population sur la commune.

Au niveau des ESOD (espèces susceptibles d'occasionner des dégâts), on régule la population grâce aux piégeurs (qui ont été très performants), aux tirs d'été, à la vènerie sous terre et aussi en battue.

Encore une fois bonne année à tous, le bureau et le président Anthony TIEULON.

CLUB DU 3ème AGE, ST LEGER MAGNAZEIX

Il est difficile de présenter un rapport d'activité de notre club, il serait plus simple de parler d'inactivité !!!!

Pour une deuxième année consécutive, la situation sanitaire nous a confinés mais malgré tout, nous avons réussi à faire notre repas annuel auquel ont assisté 56 personnes. Nous avons apporté un panier garni aux adhérents qui, pour raisons médicales, ne pouvaient pas se déplacer.

Nous remercions la municipalité pour la mise à disposition de la salle.

Cette année encore, beaucoup de personnes nous ont quittés, nous pensons bien à eux ainsi qu'à leur famille.

Le président et les membres du bureau se joignent à moi pour vous adresser tous leurs meilleurs vœux de bonheur et santé en espérant se revoir bientôt.

La secrétaire, Maryse Brethé

APE

(Association des Parents d'Elèves)

L'Association de Parents d'élèves tient tout d'abord à vous souhaiter ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année et surtout une bonne santé.

L'année 2021 ayant été marquée par la continuité de la crise sanitaire, les sorties et autres manifestations n'ont pas été nombreuses, en juin un spectacle de danse a tout de même été réalisé pour clôturer l'année, et nous avons offert aux enfants une carte cadeau Décathlon et un cahier de vacances.

En Décembre nous avons participé au Marché de Noël, nous y avons vendu des crêpes, mais aussi des sacs à tarte et des cabas décorés avec les dessins des enfants (si vous souhaitez vous en procurer il nous en reste, n'hésitez pas!!!), les enfants ont reçu chacun un livre de la part du Père Noël et une vente de chocolat a aussi été réalisée en fin d'année.

Nous avons également reçu une subvention de la part du Crédit Agricole qui nous a permis d'acheter du matériel de science qui pourra servir aux trois écoles.

L'APE remercie toutes les personnes qui de près ou de loin participent aux différentes actions mises en place pour continuer à faire vivre nos petites écoles.

L'APE HiDoLe

Association des St Léger de France et d'Ailleurs

Chers Amis, 2021 a clôturé sous le signe du Covid comme en 2020 – serait-ce un nouveau signe zodiacal basé sur les restrictions ? Non, pour sûr, mais… !

Je vous présente au nom des Saint-Léger de France et d'Ailleurs mes vœux les meilleurs pour 2022, avec un regard tourné vers la santé pour tous. Ce virus agressif et sournois nous a malheureusement séparés d'amis – amis fervents des « SaintLéger ».

Suite à la démission d'Alain, j'ai repris en toute modestie les rênes de l'Association avec à l'esprit l'amitié, le lien social et surtout la relance de nos rencontres annuelles. Notre LÉO a 25 ans passé. Son anniversaire était sous contrôle Covid et pourtant il ne demande qu'à s'épanouir dans chacun de nos Saint-Léger.

C'est pour cela qu'en liaison avec Pierre Beilvert et la municipalité de St Léger les Vignes (Loire Atlantique), nous tentons le retour pour 2022 de nos échanges en présentiel. Croisons les doigts pour que nous réussissions.

Mes pensées vont aussi à l'ensemble des membres de notre conseil d'administration pour son soutien, sa cohésion sans faille et ses qualités individuelles à jamais démontrées.

Pour 2022, des sièges vont être à pourvoir suite à 3 arrêts : Alain pour raisons personnelles, Arnaud pour raisons professionnelles et Joëlle pour raisons de santé.

La porte est ouverte à tous, à des idées nouvelles et constructives. Cette grande famille a besoin de vous. D'avance, MERCI !

Vive 2022, sans Covid bien sûr… mais nous commençons mal l'année !!

Amitiés à Toutes et Tous

GUY, le Président « intérimaire »

Association Les Amis des Chats

15 ans déjà, 15 ans d'investissement, de combats, de galères, de découragement, de chagrins… mais aussi de batailles gagnées, sauvetages, misères évitées, bonheur, vies sauvées… Combien de centaines de naissances avons-nous empêchées, épargnant ainsi autant de malheureux : c'est là le moteur de notre action, même si les années se suivent et se ressemblent, nous laissant parfois l'impression de nous battre contre des moulins à vent.

Le statut de l'animal a changé, mais seulement dans les textes. L'animal est un être vivant, sensible, qui éprouve la douleur et la tristesse : il nous apporte tant et nous donne bien des leçons. Mais cette vérité n'est pas ancrée dans la mentalité de tous les humains.

Nous communiquons des chiffres, nos bilans, mais ce que nous ne pouvons transmettre, c'est la souffrance des félins et la nôtre. Un quotidien lourd à vivre car nous sommes trop peu nombreux sur le terrain.

Les SOS sont incessants, on nous demande toujours plus, mais on nous propose rarement de l'aide.

Nous lançons à nouveau un appel urgent pour que d'autres bénévoles viennent rejoindre notre équipe. Ceux et celles qui ne peuvent pas venir à nos côtés, peuvent contribuer financièrement. Tout don à l'association donne lieu à un reçu fiscal pour une réduction d'impôts.

Merci d'entendre notre appel.

Félins et membres de l'association souhaitent à tous une excellente année 2022.

La Présidente, Danielle Bonnet

AVENIR NORD FOOT 87

Cette saison 2021/2022 nous pouvons compter sur 206 licenciés.
Nous disposons de :

- 2 équipes séniors évoluant en 2ème division et 4ème division de district
- 1 équipe sénior en entente avec Bessines/Gartempe (5ème div)
- 1 équipe sénior féminine jouant dans le championnat de district à 8
- 1 équipe U16 - U17 en groupement jeunes avec Bessines/Gartempe évoluant en U17 Départemental Niveau 2
- 1 équipe U14 – U15 en groupement jeunes avec Bessines/Gartempe en U15 Départemental
- 1 équipe U14 en groupement jeunes avec Bessines/Gartempe en championnat U14 ligue
- 1 équipe U12 - U13 en Critérium U13 Départemental niveau 2
- 1 équipe féminine U11 – U13 en championnat Interdistrict à 8
- 1 équipe U10 - U11 en Départemental niveau 3
- 3 équipes U8 – U9
- 2 équipes féminines U6 – U10
- 2 équipes U6 – U7

Pour participer à la vie du club, nous ne sommes pas moins de 19 dirigeants et 4 dirigeantes. Nous comptons 4 animateurs diplômés, 5 éducateurs fédéraux, 1 emploi civique et 3 arbitres officiels.

Notre club dispose toujours de reconnaissance comme le LABEL ECOLE DE FOOT FEMININE niveau Bronze par la Fédération Française de Football.

Durant toute l'année, nos différentes équipes s'entrainent et utilisent les différentes structures sportives mises à disposition par les communes (Arnac la Poste, Jouac, St Hilaire la Treille, St Sornin le Leulac et St Sulpice les Feuilles). Les week-ends, le club dispute des compétitions au sein du département ou de la région. Il organise aussi plusieurs manifestations comme des lotos, repas et tournois.

Au vu de la crise sanitaire que nous traversons, notre vie sportive a bien repris sous couvert de procédures sanitaires strictes, malheureusement du point de vue extra-sportif ce n'est pas le cas. De nombreuses manifestations ont dû être annulées engendrant des pertes financières importantes. Cette situation inédite met en difficulté la bonne gestion du club qui peut compter cependant sur un soutien indéfectible de ses principaux partenaires publics et privés.

Nous tenons à remercier pour leur aide et leur soutien les communes de St Sulpice les Feuilles, Arnac la Poste, St Hilaire la Treille, St Léger Magnazeix et Jouac, merci également aux artisans, commerçants et nos différents sponsors qui nous soutiennent par différents moyens.

En cette fin d'année 2021, Avenir Nord Foot 87 tient à remercier aussi tous ses éducateurs, éducatrices, dirigeants et dirigeantes bénévoles ainsi que tous les joueurs et joueuses (jeunes et adultes) qui sont présents tout au long de l'année, qui animent nos différentes communes et entretiennent l'esprit du club.

Nous présentons à toutes et à tous nos meilleurs vœux pour cette année 2022.

Sportivement,

Les co-présidents : Stéphane PINARDON et Fabrice PATURAUD

Histoire de la commanderie[1] Saint-Vincent d'Hérut

La commune de Saint-Léger-Magnazeix est très riche en patrimoine bâti et notamment en patrimoine religieux. C'est le cas de la commanderie Saint-Vincent d'Hérut. Aujourd'hui, le hameau porte simplement le nom de «commanderie». Il ne s'agit pas d'une ancienne commanderie de templiers.

Nous y voyons les traces d'une ancienne chapelle et d'une cour entourée de bâtiments agricoles anciens. Un plan dressé pour les frères de la Maison-Dieu de Montmorillon[2] nous donne des précisions. Les bâtiments forment un plan en U. Au Nord, la chapelle comprend un étage. Un escalier extérieur permet d'y accéder. A l'Ouest, les bâtiments agricoles sont dessinés et au Sud, peut-être la maison d'habitation. L'ensemble est fermé par de hauts murs et entouré de fossés comme nous l'indique le nom des parcelles[3]. Au Nord-Ouest, une ancienne tour-colombier n'existe plus. Plus au Sud, le moulin d'Hérut tournait grâce au ruisseau de l'Asse, lequel cours d'eau alimentait l'étang[4].

Au Moyen-Âge, les familles de la noblesse donnent régulièrement des terres aux communautés religieuses.

Pour plusieurs raisons : la principale est celle d'assurer son Salut, autrement dit, de demander aux clercs de prier pour les âmes des défunts pour gagner son paradis, en échange de dons. L'autre raison est de se créer un relais de pouvoir stable à l'intérieur de la seigneurie. Le premier rôle de la noblesse est militaire. Pendant son absence, les religieux restent présents et contrôlent une partie des terres. Dans les archives de la Maison-Dieu de Montmorillon conservées à Poitiers, un contrat daté du 16 mai 1277 est rappelé dans un document plus tardif concernant la donation de la terre d'Hérut par le seigneur de Fontbuffeau à la Maison-Dieu de Montmorillon.

Au 11e siècle, trois habitants de Montmorillon fondent un établissement charitable, repris en 1101 par Robert du Puy (de retour de croisades) et confié aux ermites de Saint-Augustin. Il faut savoir qu'à la même époque, en 1107, Etienne de Magnac, chevalier, est enterré dans la chapelle de cet «hôpital» dont il est un des principaux donateurs.

Hérut a la particularité d'être situé dans une enclave administrative et judiciaire.

[1]Une commanderie est l'ensemble d'un domaine dépendant d'un ordre religieux hospitalier. On peut aussi dire une «préceptorie». Il faut différencier ce terme du régime de la «commende» qui est un bénéfice donné à un religieux. C'est le cas du prieuré des Bronzeaux qui a été donné en commende à partir du 16e siècle.

[2]Etablissement de charité situé sur les hauteurs de Montmorillon.

[3]Arch. Dép. De la Haute-Vienne, Section de Chez-Cruaud, A 3, n°222, villard de la chapelle; n°387, villard du colombier; n°378, canal du villard etc.

[4]Cet étang fut longtemps asséché et remis en eau récemment.

Cet espace relève de l'Election (circonscription financière) du Blanc et de la Sénéchaussée (tribunal) de Montmorillon.

Comme nous l'avons vu dans les précédents bulletins, Fontbuffeau est l'un des fiefs qui composent la seigneurie de Saint-Léger-Magnazeix. Nous savons qu'en 1269, Itier de Magnac, chevalier, détient cette terre. La famille de Magnac est très généreuse envers les communautés religieuses. Elle dote l'abbaye de Grandmont, des Bronzeaux; l'abbaye de Fontevrault, du Puy-Saint-Jean, etc. La donation d'Hérut à la Maison-Dieu de Montmorillon s'inscrit dans cette politique.

A cette occasion, les frères de la Maison-Dieu construisent un vaste étang avec l'autorisation du seigneur de Fonbuffeau.

C'est donc au 13e siècle que Hérut devient une commanderie hospitalière. La chapelle est dédiée à Saint-Vincent. Jusqu'au 16e siècle, un frère commandeur gère le domaine. En 1504, il s'agit de René Chioche. La commanderie est ensuite annexée à la pitancerie (lieu de distribution de la pitance pour les pauvres, les revenus d'Hérut servent de financement) de l'Hospice de la Maison-Dieu.

La Maison-Dieu de Montmorillon détient de nombreuses commanderies en Basse-Marche (celle de Droux, de la Plain à Tersannes ou celle de Longé à Darnac).

A partir des guerres de religion (fin 16e siècle) la Maison-Dieu est ruinée. Elle est reprise en main par un autre ordre religieux: la congrégation des Augustins réformés de Bourges. A l'occasion de ces transferts, un superbe plan est dessiné.

Hérut devient alors un simple prieuré loué à un fermier. Cependant, ce dernier a l'obligation de faire dire des messes dans la chapelle.

Une anecdote rappelle l'état vétuste du bâtiment en 1772. Extrait d'une lettre*: « Reverend père, j'oubliai de vous dire que la porte de la chapelle d'Hérut est totalement usée et en ruine ce qui fait que les métayers ne peuvent pas empêcher d'y entrer les cochons et volailles, mais comme cette chapelle est interdite il y a plusieurs années je n'ai pas voulu sans votre permission faire la réparation de cette porte, signé La Mothe, février 1762».* Le fermier, Jean-Placide Gobertière de La Mothe nous apprend que le culte est «interdit». L'évêque, dans un souci de rationalisation, a fermé de nombreuses chapelles au cours du 18e siècle. C'est le cas de celle de Saint-Vincent d'Hérut où il n'y plus que des messes privées. A la Révolution, les biens de la Maison-Dieu sont vendus. En 1836, le propriétaire est Jacques Rougier, notable de Lussac-les-Eglises.

Ce bref historique de la commanderie d'Hérut permet aux habitants de Saint-Léger-Magnazeix de prendre conscience de l'importance du petit patrimoine et peut-être de le sauver.

Michaël THOURY

Plan de La commanderie

Diocèse de Limoges

MAXIMUM
Les Masgrimauds
87160 MAILHAC SUR BENAIZE
Tél. : 05 55 76 22 78
Mail : maximum87@orange.fr

Les dates des collectes pour l'année 2022 sont les suivantes :
- Jeudi 24 février
- Vendredi 06 mai
- Lundi 08 août
- Jeudi 03 novembre

LES DECHETS ENCOMBRANTS, C'EST QUOI ?

Déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur nature ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des OMA (Ordures ménagères ou assimilées) et nécessitant un mode de gestion particulier. Ils comprennent notamment les appareils électroménagers hors d'usage, la literie, le mobilier, les produits métalliques, divers objets en matières plastiques…

SONT EXCLUS DE LA COLLECTE :

◊ Les déchets verts
◊ Les gravats
◊ Les produits qui ont pour destination les ECO POINTS
◊ Les OMA (Ordures ménagères et assimilées)
◊ Les déchets dangereux des ménages qui ne peuvent pas être pris en compte lors de la collecte des encombrants sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement (exemples : produits chimiques, peintures, phytosanitaires, solvants…)
◊ Les huiles usagées
◊ Les pneus
◊ Les tôles en fibrociment
◊ Les bâches agricoles
◊ Les cuves à fioul d'une capacité supérieure à 700 litres
◊ Les poêles et bidons non vidés.

SERVICE RENDU :

MAXIMUM, association agissant dans le domaine de l'insertion sociale par l'activité économique, s'engage à ramasser tous les encombrants des particuliers, à l'exclusion des professionnels et des personnes morales.
L'Association réalise une collecte du type « porte à porte » avec une inscription préalable auprès de la mairie sur liste nominative qui est envoyée à MAXIMUM au plus tard la veille de la collecte.

LE JOUR DE LA COLLECTE :

Les agents de MAXIMUM n'entrent pas chez les personnes, les encombrants doivent être déposés sur le bord de la route selon les dates prédéfinies, avant 8 H, horaire de début de collecte.
Afin de faciliter le travail des collecteurs, il est demandé aux particuliers de trier les déchets déposés par type d'encombrant.
En cas **d'oubli d'inscription**, les encombrants ne seront pas collectés et **la collecte sera reportée à la prochaine date.**
Attention : les tas d'encombrants supérieurs à 4 m^3 ne relèvent pas de la collecte d'encombrants, mais font l'objet d'une prestation de débarras de maison. Les personnes ne doivent pas s'inscrire à la mairie mais contacter MAXIMUM afin de fixer un rendez-vous pour voir les encombrants et établir un devis.

LE DEBARRAS DE LA CAVE AU GRENIER :

Afin de faciliter le nettoyage d'une maison ou d'un bâtiment, MAXIMUM réalise des débarras de la cave au grenier sans écrémage.
A la demande, nous nous rendons sur place pour réaliser une évaluation du coût du débarras. Un devis est alors proposé avec photos. Le montant de ce devis dépend du taux de réemploi des objets à débarrasser. Après acceptation, une équipe de MAXIMUM vient débarrasser les divers encombrants définis dans le devis, à la date prévus avec le particulier.

ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS DE LA VIE de la HAUTE-VIENNE

fnath.org efficaces et solidaires

Section FNATH de MAGNAC LAVAL
Chez Monsieur Patrick PETITPAS
Président
5 Villemacheix
87190 ST SORNIN LEULAC
☎ 05 55 47 34 24

La FNATH 87

Une association qui reçoit, écoute, conseille, accompagne et défend ses adhérents

La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétence. Les collaborateurs juristes reçoivent, écoutent, conseillent, accompagnent, défendent les adhérents et entreprennent avec eux les démarches nécessaires afin de faire valoir leurs droits.

La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents.

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, reconnue d'utilité publique depuis 2005, a fêté ses 100 ans.
Au niveau départemental, la FNATH 87 œuvre depuis 1934, pour la défense de ses adhérents.
3 juristes vous reçoivent, vous écoutent, vous conseillent, vous accompagnent, vous défendent et entreprennent avec vous les démarches nécessaires afin de faire valoir vos droits dans ses domaines de compétences (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite… quel que soit le régime social - salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques…-).

Bénéficiez-vous bien de tous vos droits ?
Pour répondre à cette question, n'hésitez pas à contacter :

- Les bénévoles de la section FNATH 87 à MAGNAC LAVAL
  Patrick PETITPAS, président de la section, au 05 55 47 34 24
  Thierry HUGUET, trésorier de la section au 06 71 61 40 16

- Le groupement départemental FNATH 87
  du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h :
  6 Avenue du Président Sadi Carnot - 87350 PANAZOL
  05 55 34 48 97
  fnath.87@orange.fr
  www.fnath87.org

L'ADIL 87 :
Un service public d'information sur le logement

L'ADIL 87, créée à l'initiative conjointe du Conseil Départemental et de l'Etat, est à votre service depuis plus de 30 ans. Des conseillers-juristes répondent gratuitement et en toute objectivité à vos questions sur l'habitat :

Vous êtes locataire du parc privé ou social, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire…

Vous souhaitez avoir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, la rénovation énergétique, la copropriété, l'investissement locatif, aux relations de voisinage...

- **Relations propriétaires-locataires :** contrat de location, droits et obligations des parties, non décence du logement, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer, congé du locataire et du propriétaire, diagnostics obligatoires…
- **Accession à la propriété :** prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres, réalisation d'études de financement personnalisées…
- **Copropriété :** assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété, immatriculation des copropriétés …
- **Relations de voisinage :** nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, …
- **Urbanisme :** permis de construire, déclaration de travaux, lotissement…
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, revenus fonciers, crédits d'impôts…
- **Subventions à la rénovation énergétique et au maintien à domicile les personnes âgées ou handicapées** : aides financières de l'ANAH, du Conseil Départemental, de la CAF, de la MSA, crédit d'impôt, certificats d'économie d'énergie, Ma Prime Rénov, Eco-PTZ…

adil 87 **05 55 10 89 89**

28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES

DES PERMANENCES ONT LIEU PRES DE CHEZ VOUS : Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Rochechouart, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.

Pour connaître les dates et horaires de nos permanences : www.adil87.org

SECTION DÉPARTEMENTALE DE L'OVS NOUVELLE-AQUITAINE

13 Rue Auguste Comte -CS 92092- 87070 LIMOGES

Siret : 412 109 670 00031 Code APE : 7120 B
Tel : 05 55 04 64 06 – Fax : 05 55 04 64 12
Mail : fdgdon87@gmail.com

FDGDON Haute Vienne devient FREDON Haute Vienne

Votre collectivité adhère à la FREDON Haute Vienne, section départementale de l'organisme à vocation sanitaire (FREDON Nouvelle Aquitaine) agrée par l'état pour le suivi des plans de luttes collectifs pour la protection des cultures.

Elle est chargée de la gestion des dangers sanitaires, avec 3 axes majeurs : la surveillance, la prévention et les luttes contre les organismes nuisibles, elle apporte son expertise pour la reconnaissance de ces organismes et le choix des méthodes de luttes.

Ses techniciens vous accompagnent dans la mise en place d'actions de lutte collective :

- Piégeage (ragondins, corneilles noires, corbeaux freux, pigeons) mise à disposition de cages pièges,
- Identification, formation et conseil de gestion sur les plantes exotiques envahissantes,
- Information et lutte sur les bios agresseurs (chenille processionnaire, cynips du châtaignier, ravageurs des végétaux)
- Frelon asiatique : contacter directement la FREDON Haute-Vienne

Cette année encore, en fonction de vos besoins, des actions collectives seront organisées par la FREDON Haute Vienne dans la commune.

Concernant la régulation des populations de ragondin, une campagne de piégeage va être organisée sur la commune, les personnes intéressées peuvent s'inscrire au secrétariat de la mairie ou de la FREDON Haute Vienne au 05 55 04 64 06.

Berce du caucase
(*risque de brûlure*)

Raisin d'Amérique
(Très toxique, destruction de la biodiversité)

département
Haute-Vienne

La lettre de vos conseillers départementaux

10 décembre 2021

Amandine ***Sellès*** **&** *Alain* ***Jouanny***

Cela fera bientôt six mois que vous nous avez élus pour vous représenter au sein du Conseil départemental de la Haute-Vienne. Nous tenons à remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui nous ont soutenus et ont participé à notre campagne électorale et nous espérons, lorsque notre mandat s'achèvera, avoir convaincu ceux qui n'avaient pas voté pour nous.

Regroupant 31 communes, notre canton est le 2ème plus grand en superficie avec ses 917,48 km². Ainsi que nous l'avions promis lors de notre campagne électorale, nous resterons au plus près de ses communes et de ses habitants. Cependant, nous demanderons votre indulgence s'il ne nous est pas toujours possible d'honorer vos invitations, particulièrement nombreuses.

" NOUS **TRAVAILLERONS** *AU PLUS PRÈS DES COMMUNES DU CANTON ET DE SES HABITANTS "*

Depuis le début de notre mandat, nous avons déjà participé à plus de 70 commissions à l'Hôtel du Département, séances plénières, réunions de travail, conseils d'administration, assemblées générales associatives, inaugurations, manifestations, évènements locaux et permanences.

Vous trouverez ci-après les dates de nos prochaines permanences, elles sont affichées en mairie et font l'objet d'une parution dans la presse locale.

Soyez assurés que **nous œuvrons pleinement au maintien des services, à l'animation et au développement de notre beau canton qui a de nombreux atouts pour séduire**.

Bien à vous,

Amandine Sellès et Alain Jouanny

POUR NOUS CONTACTER
Par mail **: amandine.selles@haute-vienne.fr / alain.jouanny@haute-vienne.fr**
Par téléphone : **05 44 00 10 27**

Amandine Sellès

Membre de la Commission permanente : cette commission est chargée d'appliquer concrètement la politique adoptée lors des séances plénières du Conseil départemental. Elle se réunit une fois par mois.

Membre de la 4ème commission qui examine tous les dossiers relatifs à l'éducation, la jeunesse, la culture et les sports

Elle siège également **en qualité de titulaire** :

- au conseil d'administration des collèges de Châteauponsac, du Dorat et de Saint- Sulpice-les Feuilles,
- au comité syndical du Syndicat départemental pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés (SYDED),
- au conseil d'administration du centre d'action sociale de Saint-Sulpice les Feuilles pour la gestion de l'EHPA « Résidence du Cèdre »,
- à la commission exécutive de la Maison départementale des personnes handicapées de la Haute-Vienne (MDPH).

Elle siège en qualité de représentante du Président du Conseil départemental :

- au Conseil d'administration de l'Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique « Suzanne Léger » - Le Prat – Oradour- Saint-Genest,
- au comité de pilotage chargé de suivre l'élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 des Etangs du Nord de la Haute-Vienne.

Alain Jouanny

Président de la commission de programmation : commission qui étudie les programmes d'équipement des communes du département et leurs groupements et attribue les subventions.

Membre de la 1ère commission : affaires générales, patrimoine départemental, personnel, relations internationales.

Membre de la 2ème commission : économie, agriculture, tourisme et numérique.

Membre de la commission de synthèse : commission qui examine les rapports à caractère financier et chargée d'effectuer la synthèse des délibérations des commissions spécialisées.

Il siège **en qualité de titulaire** :

- au conseil d'administration du SDIS 87,
- au comité du Massif central,
- au conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE),
- au comité syndical du Syndicat départemental pour l'élimination des déchets ménagers et assimilés(SYDED),
- au conseil d'administration des collèges de Saint-Sulpice-les-Feuilles, de Châteauponsac et du Dorat,
- au conseil d'administration de l'Institut Thérapeutique, Educatif et pédagogique « Suzanne Léger » - Le Prat – Oradour-Saint-Genest,
- au conseil d'administration du CCAS de Châteauponsac pour la gestion de l'EHPA et de l'EHPAD « Résidence l'Age d'Or ».

NOS PERMANENCES POUR L'ANNEE 2022

Pour notre 1er tour de permanences, nous avons fait le choix de passer dans chacune des 31 communes du canton.

Les prochaines permanences se tiendront par secteur (regroupement des communes par 3) et évolueront à tour de rôle dans chacune des 3 communes.

	8h30-10h	10h30-12h	13h30-15h	15h30-17h
3 mars	Villefavard	Droux	La-Croix sur-Gartempe	Thiat
17 mars	Lussac-les-Eglises	Azat-le-Ris	La Bazeuge	
31 mars	Saint-Amand-Magnazeix	Arnac-la-Poste	Saint-Sulpice-les-Feuilles	Mailhac-sur-Benaize
22 septembre	Rancon	Magnac-Laval	Le Dorat	Darnac
20 octobre	Jouac	Dinsac	Verneuil-Moustiers	
17 novembre	Saint-Sornin-Leulac	Saint-Hilaire-la-Treille	Les Grands Chézeaux	Cromac

NUMEROS UTILES

Numéros d'urgences

15	SAMU (Service d'Aide Médicale d'Urgence
17	Police ou gendarmerie
18	Pompiers
112	Numéro d'urgence européen
05 55 96 40 80	Centre Antipoison

Pharmacies

Pharmacie Prevost	Arnac-La-Poste	**05 55 76 82 50**
Pharmacie Raynaud	Lussac-les-Églises	**05 55 68 23 66**
Pharmacie Hazard	Magnac Laval	**05 55 68 52 32**
Pharmacie Mauvy	Magnac Laval	**05 55 68 51 12**
Pharmacie Gillet	Saint-Sulpice-Les-Feuilles	**05 55 76 71 14**

Taxis/Ambulances

Chabroullet Patrick	Lussac-Les-Eglises	**05 55 60 19 00**
Loisel Ambulances	Magnac Laval	**05 55 68 61 60**
Drochon-Faurie	Saint-Sulpice-Les-Feuilles	**05 55 76 70 06**
Paillier Dominique/Appel 2000	Saint-Sulpice-Les-Feuilles	**05 55 76 94 47**

Médecins généralistes

Maison Médicale	Le Dorat	**05 55 76 16 30**
Caron Michel	Saint-Sulpice-Les-Feuilles	**05 55 76 96 96**
Bourrel Frédéric	Saint-Sulpice-Les-Feuilles	**05 55 76 97 97**

Vétérinaires

Vétérinaire de la Brame	Le Dorat	**05 55 68 25 15**
Vétérinaire de la Basse-Marche	Le Dorat	**05 55 76 24 95**
Capveto	Magnac Laval	**05 55 68 50 23**
Vétérinaire de Lilas	Saint-Sulpice-Les-Feuilles	**05 55 76 72 70**